

Inscriptions au Certificat de Formation Générale

Session du 4 juin 2019

Ouverture du registre des inscriptions

Le registre des inscriptions des candidats au Certificat de Formation Générale (CFG), session du 4 juin 2019, sera ouvert **du vendredi 1^{er} février au vendredi 15 mars 2019 inclus** pour tous les candidats domiciliés dans les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Public concerné

► la session de juin est ouverte à des adultes et à des élèves qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire ou en fin de scolarité, domiciliés dans les départements du Doubs, du Jura, de la Haute Saône et du Territoire de Belfort.

Les candidats sont répartis en 2 catégories :

- candidats stagiaires ou scolaires
- candidats individuels

PUBLIC CONCERNÉ :	SCOLAIRES, Y COMPRIS ENSEIGNEMENT SPECIALISÉ	NON SCOLAIRES et NON SOUMIS A L'OBLIGATION SCOLAIRE (INDIVIDUELS)
MODALITÉS D'INSCRIPTION :	Se renseigner auprès du secrétariat de l'établissement.	Sur internet à l'adresse suivante : https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/login
CONFIRMATION D'INSCRIPTION :	Sera fournie par l'établissement.	Sera envoyée à chaque candidat après la fin des inscriptions. (Merci de veiller à ce que les noms et prénom du candidat soit bien inscrit sur la boîte aux lettres.) Elle devra être transmise par voie postale, accompagnée des pièces justificatives demandées, au rectorat – bureau DEC 3 – au plus tard pour le vendredi 29 mars 2019 , délai de rigueur.

Date et nature des épreuves

La date des épreuves est fixée au **mardi 4 juin 2019**.

Epreuve écrite de français, portant sur la maîtrise de la langue - durée : une heure

Epreuve écrite de mathématiques, constituée d'exercices en rapport avec la vie pratique - durée : une heure

Epreuve orale - durée : 20 minutes

L'épreuve orale prend appui sur un dossier élaboré à partir de l'expérience professionnelle du candidat, ou de stage(s) de formation, ou de centres d'intérêt personnels.

Le dossier présenté doit comporter **6 pages maximum**. Sa rédaction implique l'usage des technologies de l'information et de la communication. **Le dossier est obligatoire**.

Il doit être remis pour le vendredi 17 mai 2019 au centre d'examen dont les coordonnées seront indiquées sur la convocation.

Candidats en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent demander un aménagement des conditions d'examen.

Le dossier de demande d'aménagement d'épreuves doit être constitué dès l'inscription. (Au plus tard le 15 mars 2019)

Adresser la demande à :

- Dr Isabelle RISOLD-FAIVRE, Médecin désigné par la CDAPH du Doubs, 26 Avenue de l'Observatoire 25000 BESANCON ; Tél : 03.81.65.48.69, mail ce.sante.dsden25@ac-besancon.fr
- Dr Laurence GUILLAUME, Médecin désigné par la CDAPH de Haute Saône, 5 place Beauchamp 70000 VESOUL ; Tél : 03.84.78.63.07 ; mail ce.sante.dsden70@ac-besancon.fr
- Dr (en attente de désignation) Médecin désigné par la CDAPH du Jura, 335 Rue Charles Ragmey BP 602, 39021 LONS LE SAUNIER Cedex ; Tél : 03.84.87.27.45 ; ce.sante.dsden39@ac-besancon.fr
- Dr Claudine LOHMANN, Médecin désigné par la CDAPH du Territoire de Belfort, Place de la Révolution Française - BP 129, 90003 BELFORT CEDEX ; Tél : 03.84.46.66.13 ; mail ce.sante.dsden90@ac-besancon.fr

Pour plus d'informations

Rectorat de l'Académie de Besançon, Division des examens et concours, Bureau DEC 3, 10 rue de la Convention, 25030 BESANCON CEDEX. Tél : 03.81.65.73.76 ou 03.81.65.74.75